à Mme Paul Waltinne, est estimé à 20.000 fr. La filature elle-même a subi des avaries sérieuses par l'eau, surtout dans l'angle menacé par l'incendie.

Ce serait donc un désastre de près de 500,000 francs.

L'établissement entier est assuré pour environ 900.000 fr. aux compagnies *Le Nord, le Phénix, Liverpool London et Globe* et *La Mutuelle de l'Ouest*.

MM. Malfait avaient renouvelé récemment leurs polices d'assurance : ils étaient restés quelque temps à découvert pour une somme importante.

Les autorités

Nous avons constaté la présence sur les lieux du sinistre de M. Fidèle Lehoucq, premier adjoint, de plusieurs conseillers municipaux, de M. le commissaire central, de MM. les commissaires d'arrondissement, des maréchal-des-logis et brigadier de gendarmerie, etc.

Le service d'ordre était fait par la police.

Une foule de curieux a stationné longtemps aux abords du bâtiment en feu. On dut la tenir à distance pour ne pas gêner le travail des pompiers.

L'enseignement professionnel. Certes nous sommes partisans de l'enseignement professionnel et bien souvent déjà nous avons plaidé de notre mieux cette cause si pleine d'intérêt pour l'avenir de notre cité industrielle. Nous ne pourrions qu'approuver les sacrifices qu'une municipalité s'imposerait dans un but d'extension technique. Mais encore faut-il que ces dépenses soient faites à bon escient.

Ainsi on a consacré aux ateliers de l'école de la rue de Gand une somme de 8 à 9.000 francs pour le bâtiment et 10.000 francs environ pour l'outillage ; quel résultat obtiendra-t-on? Nous invoquons ici le témoignage de M. Deltombe dont la compétence en la matière ne sera déniée par personne.

« Cette école, disait M. Deltombe à ses collègues du conseil municipal, deviendra donc une école primaire munie d'ateliers, comme la loi l'exige et *rien de plus*, mais, comme vous le savez, les exercices manuels ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme un apprentissage, mais bien seulement comme un moyen d'éducation générale et une simple préparation à l'enseignement technique du premier degré. »

De ce côté résultat incomplet, comme on le voit.

Vendredi dernier le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, votait une somme de 14,000 francs pour créer au Lycée un atelier pour le travail du bois et du fer. Mais à qui est destiné cet atelier : aux seuls élèves se préparant pour l'Ecole de Châlons. Voici donc encore une dépense qui ne profitera qu'au très petit nombre.

Ce ne sont là que des demi-mesures qui n'aboutiront à rien et l'argent des contribuables se dépense sans profit sérieux. Une école industrielle, formée de toutes pièces et telle que la comprenait M. Deltombe, s'impose ici. Est-ce parce que le projet émanait d'un membre de la minorité que notre Conseil municipal l'a rejeté? S'il en est ainsi, il faut que l'initiative privée supplée au mauvais vouloir du parti-pris. J. P.

La séance du conseil municipal, qui devait avoir lieu hier soir, a été contremandée en raison du mauvais temps.

L'autopsie du petit cadavre trouvé dimanche à Boubaix a été pratiquée par M. le docteur Dewyn. Le médecin-légiste conclut que l'enfant était né avant terme et qu'il n'a pas vécu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi vers midi, dans les magasins de MM. Clarisse frères, négociants rue Winoc-Choqueel. Le feu a été éteint par les ouvriers ; néanmoins les dégâts sont assez importants, 4 à 5.000 fr., dit-on. Il y a assurance à la Compagnie *La Providence*.

Une pauvre vieille femme de 75 ans, la veuve Vandebroucke qui habitait à la Croix-Rouge, s'est précipitée hier matin dans un puits dépendant de la propriété de M. Dernyter, sentier du Jambon. La malheureuse, qui ne jouit pas de toutes ses facultés et qui, il y a quelques semaines, avait déjà tenté de mettre fin à ses jours, avait quitté son domicile à 5 heures du matin. C'est vers huit heures que son cadavre a été découvert dans ce puits qui contenait environ trois mètres d'eau.

Après les constations légales, le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu, car, fait qui ne peut se comprendre, le fils de Mme Vandebroucke, avait, paraît-il, refusé de l'accepter.

Un audacieux malfaiteur s'est introduit, dans la soirée de dimanche, dans la boucherie de Mme Vandeweille à la Croix-Rouge. Il s'était fait servir du pâté et tandis que Madame Vandeweille lui rendait sa monnaie, il lança un coup de pied, saisit la bourse qu'elle tenait en main et s'enfuit dans la direction de la frontière. La bourse contenait une quarantaine de francs. Mme Vandeweille n'a heureusement pas été blessée.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, mémorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, 1er 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

Le legs de Mme Boucicaut; construction d'un établissement de bienfaisance aux environs de Lille. — Un de nos confrères a reçu la communication suivante des dispositions testamentaires portant création d'un établissement de refuge aux environs de Lille :

§ 7. — FONDATIONS

« 1. Fondation de trois maisons de refuge pour les filles mères, pour la première fois. »

» Je veux que par les soins de l'assistance, en tant que ma légataire universelle, et seulement si elle le demeure, mais sur l'indication, avec le concours et sous le contrôle de mes exécuteurs testamentaires, il soit fondé aux environs des trois villes suivantes :

» Lille, Rouen et Châlons-sur-Saône, aux points que désigneront mes exécuteurs testamentaires; trois maisons, en tout, avec terrains adjacents, aménagées pour recevoir, au moment de leurs couches, et pendant le temps qui les suivra nécessaire à leur rétablissement, les femmes non mariées ni veuves, de nationalité française, qui auront eu, pour une première fois, le malheur de se voir séduites.

» Dans ces maisons de refuge, les filles qui seraient dans ce cas seront admises, au jugement du directeur desdites maisons, du président du bureau de bienfaisance de la commune sur le territoire de laquelle elles seront situées, et du curé-doyen de la paroisse de la même situation, ou le plus rapproché.

» Elles recevront, dans ladite maison, gratuitement, la nourriture et les soins nécessaires. Elles devront quitter la maison de refuge quand, sur l'avis préalable du médecin, il en sera ainsi ordonné par le directeur.

» Celui-ci leur remettra, à leur sortie, une somme de 20 fr.

» Ces refuges seront aménagés pour contenir chacun dix lits de malade, chacune ayant sa chambre spacieuse, aérée, isolée, pour elle et son enfant.

» Le surplus de la maison sera ordonné comme il sera nécessaire; mais je spécifie que chaque refuge devra avoir une modeste chapelle, consacrée au culte catholique. Je pense qu'avec 150.000 francs que je lègue pour la construction de ces maisons on doit y réussir.

» Le personnel médical sera pris dans le voisinage, et le service d'infirmerie élémentaire comme la tenue de la maison seront faits par les filles de la Charité de St-Vincent-de-Paul, ou par des religieuses des communautés dites de «Bon Secours» ou de «Bon Secours de Troyes.»

» Je donne et lègue pour l'exécution de chaque type de cette fondation, savoir :

» Pour l'achat du terrain, 80.000 fr.

» Pour les constructions et nivellements, 150.000 francs.

» Pour l'ameublement, 15.000 fr.

» Quant à l'entretien, la mise en activité et les dépenses annuelles d'exploitation de chacune de ces maisons, l'en estime l'importance à 30.000 fr. par an; en comprenant le service médical, celui de l'aumônerie, le coût des enterrements, *selon la confession religieuse de chaque mort*, la remise de 20 fr. aux sorties, le modeste traitement des religieuses et les appointements également modestes du directeur.

» La dépense annuelle serait donc, à mon estimation, de 90.000 *francs pour les trois maisons*.

» Si, contrairement à ma pensée, cette évaluation se trouvait, en certaines années, insuffisante, chacun des directeurs des dites maisons aurait à veiller sur son budget de 20.000 francs, non extensible, et à proportionner les entrées des malades dans sa maison selon les ressources qui lui resteraient disponibles.

» Pour faire face à ces dépenses annuelles, ensemble de 90.000 francs, j'affecte et je donne et lègue à titre particulier, à l'administration de l'Assistance publique, en temps que ma légataire universelle, une somme de 2,000,000 de francs qui, même au taux réduit du rendement des capitaux, au moment où nous sommes, peuvent donner annuellement, en choisissant le placement, un revenu net de 90.000 francs.

» Les placements de ce capital de 2,000,000 de francs seront laissés à l'appréciation de l'administration de l'Assistance publique chargée de pourvoir aux dépenses.

» Mes exécuteurs testamentaires n'auront sur ce point qu'un droit de surveillance.

» Je mets, comme condition à l'entrée des filles-mères, la déclaration à exiger d'elles, et dont mention sera faite et lue en leur présence sur le registre d'admission, qu'elles sont prêtes, s'il est possible, à contracter le mariage qui les réhabilite et à faire reconnaître, si cela se peut, comme à les reconnaître, elles-mêmes, leurs enfants.

» La direction des Refuges devra assister et aider les intéressés, par tous les moyens, comme démarches et levées de pièces, en vue d'arriver au but essentiellement moral que je désire obtenir.

» Le prélèvement sur ma succession des 2,000.000 de francs ci-dessus donnés, sera fait par mes exécuteurs testamentaires, avec saisine ; lesquels, le plus tôt possible, remettront cette somme à l'administration de l'Assistance publique, à titre de legs particulier fait à ma légataire universelle, et si cette dernière qualité est conservée.»

Mariage. — Mardi a été célébré en l'église Sainte-Catherine, le mariage de M. Jules Thiriez, fils de M. Julien Thiriez, et Mlle Julie Descamps, fille de M. Ange Descamps.

Les témoins du marié étaient MM. Alfred Thiriez et Edouard Miellez, président de la Chambre de commerce d'Armentières ; ceux de la mariée étaient MM. Eugène Verstraete et Auguste Descamps.

Une assistance nombreuse et choisie avait tenu par sa présence à donner une marque de sympathie aux familles des nouveaux époux, si profondément honorées dans notre pays.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Duriez, doyen de Ste-Catherine.

Le chœur de l'église avait été magnifiquement décoré de fleurs et de feuillages.

Le grand orgue était tenu par M. Brüggeman, l'éminent organiste de la paroisse.

M. Edmond Boulanger a chanté avec une grande perfection un *Ave verum* et un *Agnus Dei*.

Les jeunes filles de l'Orphelinat de Loos, fondé par la famille Thiriez, placées à côté du maître-autel, ont chanté de ravissants cantiques.

Nous savons que des secours abondants ont été distribués aux pauvres de Loos et des paroissiens de Lille habitées par les familles des deux époux ; des objets d'habillement ont été également remis aux enfants des écoles libres.

Nous tenons, dans cette occasion, à adresser toutes nos félicitations aux familles Thiriez et Descamps et nos souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Le dîner de la « Betterave ». — L'association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais, donnera son sixième banquet, le jeudi 9 février prochain, à 7 heures précises du soir, au *Grand-Véfour*, galerie Beaujolais, Palais-Royal. Le banquet sera suivi d'une soirée musicale et littéraire, organisé avec le concours d'artistes originaires de la région du Nord. Les adhésions devront être envoyées à M. de Bus, ancien magistrat, 20, rue de Berlin. Le prix du dîner est fixé à 10 fr. 50.

Société géologique du Nord. — La Société de géologie du Nord se réunira en séance ordinaire le mercredi 1er février 1888, à huit heures précises du soir, dans son local de la rue des Fleurs.

Ordre du jour : M. Gosselet : le métamorphisme de l'Arkose de Lammersdorf ; M. Charles Barrois : le terrain dévonien de la Navarre.

Lundi, vers huit heures du matin, le petit Paul Desmet, âgé de 13 ans, se rendait à l'école. En passant au faubourg de Tournai, il s'arrêta sur le pont de l'Abreuvoir, s'approcha du garde-fou et eut la malheureuse idée de saisir entre les dents la barre de fer qui forme rampe. Il jeta aussitôt des cris de douleur ; sa langue et ses lèvres venaient de se coller contre le fer.

Des passants, ignorant les précautions indispensables en pareil cas, essayèrent en vain de le secourir. Ils parvinrent enfin à le tirer de cette cruelle situation ; mais l'enfant se trouvait dans un état pitoyable : une partie de la langue et des lèvres était restée adhérente à la barre de fer.

Au collège Saint-Joseph. — Hier, a eu lieu, dans la salle des fêtes de l'école Saint-Joseph, la séance annuelle de l'Académie de rhétorique.

Jeunesse et jeunes gens tel était le thème de cette fête littéraire : titre sans prétention et néanmoins plein de promesse ; sujet fécond qui empruntait un attrait nouveau à l'âge même de ceux qui avaient entrepris de le développer, et qui y ont parfaitement réussi.

LA NEIGE DANS LE NORD

Trains en détresse

Une véritable tourmente de neige s'est abattue mardi sur la région.

N'est-ce pas la continuation des effroyables tempêtes de neige qui viennent de sévir dans l'Amérique du Nord?

Ici une neige abondante n'a cessé de tomber pendant toute la journée de mardi. Celle-ci a été certainement l'une des plus sombres et des plus tristes que l'on ait vues depuis longtemps.

Un froid hyperboréen vous piquait au vif; dans les rues un verglas épais rendait la circulation des plus pénibles ; un vent violent chassait la neige dans le visage des passants, vous glaçait tous les membres, vous coupait littéralement la respiration.

A Roubaix, la Grande-Place et les rues, malgré le passage incessant des voitures et des piétons, formaient un vaste champ de neige durci sur lequel on glissait trop facilement.

Quant aux campagnes, elles sont recouvertes d'une couche blanche d'une épaisseur extraordinaire.

Cette température a jeté une grande perturbation sur toutes les lignes de chemins de fer.

La neige chassée par la rafale, s'est amoncelée en grande quantité dans les tranchées et les voies ont été obstruées en maints endroits de la région.

On nous signale de tout côté des retards considérables.

Plusieurs trains sont restés en détresse.

A partir de quatre heures de l'après-midi, il n'est plus entré en gare de Lille aucun train venant de la direction de Douai.

Un autre train est resté en détresse auprès de Marquillies se dirigeant de Lille sur Lens. Finalement les voyageurs, faisant partie de ce train ont dû revenir à leur point de départ.

Les trains de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille ont subi près de deux heures de retard.

Le train partant ordinairement de Roubaix à 8 h. 28 du soir n'est entré en gare de Lille qu'à 11 heures.

Le train venant de Bruxelles et devant arriver à Lille à 10 h. 25 n'est entré en gare qu'à 1 h. 50 du matin. Ce train est resté en détresse à Ascq et l'on a dû envoyer trois locomotives pour le ramener. Au dire des voyageurs, la neige atteignait, à certains endroits, un mètre cinquante de hauteur et la machine en était couverte presqu'à la cheminée.

Les gares de Tourcoing, Roubaix, Lille et de tout le réseau, présentaient un aspect des plus curieux.

Elles étaient encombrées de trains ne pouvant se mettre en route.

Dans les salles d'attente et sur les quais, les voyageurs se morfondaient de longues heures en attendant vainement l'heure du départ.

Cette nuit, le thermomètre est descendu moins bas que la nuit précédente ; mais il fait toujours froid, et la neige continue à tomber fine et abondante.

LES TRAINS DE PARIS

Tous les trains de Paris dans la direction de Lille ont été arrêtés à Arras. Le dernier train qui a essayé de quitter cette gare est celui de 7 h. 25.

Il s'est arrêté à Biangy, pendant 2 heures, sans pouvoir ni avancer ni reculer.

Il a été dégagé par une escouade d'ouvriers et des machines de renforts l'ont ramené à Arras à 10 heures.

Les voyageurs allant dans toutes les directions, sont restés toute la nuit dans la gare d'Arras, ou se sont répandus dans les hôtels ouverts pendant une grande partie de la nuit.

La circulation était rétablie ce matin.

RETARD DES COURRIERS

Les courriers ont éprouvé partout de grands retards par suite de la neige. Voici les indications que nous avons relevées :

Maubeuge à Busigny, 3 h.; Paris, recette principale du 31, 14 h.; Paris à Lille (train 8), 6 h.; Dunkerque à Arras, n'était pas encore parvenu; retardé à l'heure actuelle (3 h. 40 s.) de 10 h. 40.

Amiens, retardé de 6 heures ; Belgique, 3 h. : Paris à Arras, 1 h. ; Clermont à Paris, 1 h. ; Lyon à Paris. 1 h. : Douai, 1 h. ; Lille 3e envoi du 1er, 1 h.

LES CARS A VAPEUR

Le service des cars à vapeur a dû être suspendu hier mardi à partir de sept heures et demie du soir. La neige était tombée avec une telle abondance et d'autre part, le vent soufflait si violemment que le sol était enlevé au fur et à mesure qu'on le répandait. Le dernier car parti de Roubaix à 7 h. 1/2, étant resté en détresse en montant la rue de Lille, une machine fut expédiée du dépôt pour venir à son aide.

Grâce à cette remorque, il put continuer sa route, mais ce fut le dernier car qui fit le service.

La nuit tout entière a été employée à remettre la voie en état. Un inspecteur, conduisant lui-même une machine, parcourait constamment la route afin de surveiller les travaux des ouvriers.

Ce matin, la voie était libre et les cars ont pu, comme de coutume, faire leur service.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Ce matin le ciel s'est éclairci et un pâle soleil d'hiver à lui pendant quelques heures.

Le temps s'est couvert de nouveau cette après-midi.

Le thermomètre marque en ce moment cinq degrés au-dessous de zéro, et la neige pourrait bien recommencer à tomber.

L'hiver a été tardif, mais il s'est trop largement rattrapé.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert, organisé par le *Choral Nadaud*, a obtenu, dans son ensemble, un succès absolument remarquable.

Nous ne nous souvenons pas que la salle de l'Hippodrome ait retenti d'applaudissements aussi bruyants et aussi enthousiastes que ceux qui ont accueilli M. Henri Marteau, le jeune violoniste, dont la brillante renommée avait devancé son arrivée dans notre ville.

M. Henri Marteau, qu'on a appelé un « prodige » n'a pas menti à sa réputation, et c'est une réelle bonne fortune pour Roubaix d'avoir pu l'entendre. C'est au *Choral Nadaud* que nous devons en savoir gré.

M. Dupuy, ténor, Mlle Cagnart, M. Minssart et le *Choral Nadaud* ont eu aussi une belle part du succès de la soirée.

Du reste, nous reviendrons en détail sur tous les numéros du programme.

M. Maurice Bouren, chargé de la partie amusante, a dû bisser chacun de ses morceaux.

Malgré le temps atroce qu'il a fait durant la soirée, la salle était pleine. OCTAVE.

La représentation des *Pattes de mouches*, que l'Hippodrome avait affichée, n'a pu avoir lieu.

En présence du froid extrême qui régnait, on a pense que le public serait encore plus clairsemé que de coutume.

En outre, des discussions d'intérêt fort vives — nous croyons même savoir que des voies de fait avaient eu lieu — s'étaient produites entre les artistes et M. Ariste qui a rempli, jusqu'à présent, les fonctions de directeur. M. le commissaire de police Desoutter fait une enquête à ce sujet.

Ces faits sont des plus regrettables : la troupe de comédie que nous avons au Grand-Théâtre, depuis le commencement de la saison n'a jamais réuni un nombreux public parce qu'on préfère beaucoup, à Roubaix, l'opéra à la comédie, mais elle contient de très bons éléments, et les amateurs regretteront d'apprendre que des difficultés aussi inattendues viennent de se produire soudainement. Le bruit court que les artistes vont s'organiser en société.

Tribunal correctionnel de Lille

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE.

Audience du mardi 31 janvier 1888

Un mauvais fils. — Bernard Vandenbarre, de Roubaix, avait mérité les justes observations de ses parents. Dans son mécontentement il leur chercha querelle et leva même la main sur son père. C'est le motif pour lequel le tribunal le condamne à un mois de prison.

Outrage aux agents. — Henri Bouchez, de Roubaix, ne respecte pas les agents de l'autorité. Il leur adresse même des épithètes qui sont dures à entendre. Dix jours de prison suffiront sans doute à le persuader qu'il faut réfléchir avant de parler.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 31 janvier 1888

MARQUE DE FABRIQUE

M. le substitut du procureur de la République a conclu aujourd'hui dans l'affaire Vaissier contre un négociant de Paris qui intitule ses savons; savons des *Gouverneurs du Congo*. Il a admis le système de MM. Vaissier qui déclaraient que la marque du Congo, étant la propriété de ces derniers, leur action est recevable.

NORD

L'Exposition universelle de 1889. — M. Loubet, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux préfets sous forme de circulaire l'arrêté qu'il a pris au sujet du règlement du tarif applicable au transport des produits destinés à l'Exposition universelle de 1889. Voici les dispositions principales de cet arrêté :

« Les produits de toute nature (animaux, objets d'art et valeurs exceptés), les voitures et le matériel roulant pouvant circuler sur les voies, les chemins de fer français à destination de l'Exposition, seront transportés par les Compagnies *à moitié prix* des tarifs généraux et spéciaux autres que ceux des expositions et concours ordinaires.

» Le prix réduit ne devra, dans aucun cas, descendre au-dessous de la base de quatre centimes par tonne et par kilomètre; mais il est bien entendu que ce prix de quatre centimes ne sera pas appliqué d'office et que la perception aura lieu d'après les tarifs ordinaires toutes les fois que les taxes de ces tarifs seront plus avantageuses pour l'expéditeur.

» Les animaux destinés à l'Exposition seront transportés aux prix pleins des tarifs généraux à l'aller et ramenés gratuitement au point de départ.

» Le transport des objets d'art et valeurs et celui des masses indivisibles (autres que wagons, machines et tenders portant sur la voie) pesant plus de 10.000 kilogrammes, ainsi que des objets dont les dimensions excèdent celles du matériel, seront officiées aux prix et conditions des tarifs ordinaires en vigueur sur chaque réseau. »

Une tentative d'assassinat à Drincham. — Dimanche, vers 10 heures du soir, un cordonnier, Tanneux, se trouvait dans un cabaret de Drincham, quand tout à coup il se prit de querelle avec un autre consommateur, Duriez, d'Eringhem. Pour couper court à la discussion, celui-ci sortit; mais son adversaire le suivit et se jeta sur lui. Tanneux riposta par des coups de poing et des coups de pied. Alors, Duriez furieux, tira son couteau et en frappa de deux coups le cordonnier, qui fut atteint au bras et au côté gauche. Le coup au côté a percé le poumon gauche et met les jours du blessé en danger. Duriez a été arrêté et conduit à la gendarmerie de Bourbourg, qui a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 31 janvier.* — Gabrielle Vancoberg, rue Fulton, cour St-Jean, 3. — Suzane Hazebroucq, rue du Trichon, 61. — Sevais Vangheluwe, rue de Tourcoing, 36. — Laure Peeters, rue Franklin, 34. — Juliette Guffroy, rue Daubenton, 99. — Marie Clayes, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 37. — *Mariages.* — Eugène Delepine, 24 ans, apprêteur, rue Vaucanson, 48, et Joséphine Laurier, 21 ans, couturière, rue de la Redoute. — Pierre Crauwels, 31 ans, couvreur, rue Turgot, cour Duforest, 3, et Marie Messens, 33 ans, soigneuse, rue Turgot. — *Déclarations de décès du 31 janvier.* — César et Degobert Bonaventure, 1 jour, rue Chaldemagne, 67. — Tock Marin, 5 mois, rue Philippe-le-Bon, 33. — Isabelle Thoofd, 2 mois, rue de Wasquehal. — Delepant, présenté sans vie, rue d'Alma, cour Bény, 5. — Gustave Peeters, 6 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux 36. — Palmyre Gilleoon, 1 ans, rue Sully, 29. — Théodore Despretz, 67 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Paul Demol, 19 jours, Hôtel-Dieu. — Henri Opsomer, 34 ans, garçon boucher, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 31 janvier.* — Elise Dauman, rue du Tilleul. — Marceline Desrumeaux, au Vyrolois. — Auguste Duman, rue Hauchard. *Mariages.* — Edouard Bouvier, 23 ans, employé de commerce, et Antoinette Delahousse, 24 ans, sans profession. — Charles Hus, 28 ans, cocher, et Elise Delecroix, 31 ans, femme de chambre. — Bonami Aurick, 23 ans, rotier, et Marie Dufermont, 24 ans, bobineuse. — Arthur Averlant, 26 ans, rattacheur, et Octavie Horent, 22 ans, rattacheuse. — *Déclarations de décès du 31 janvier.* — Jean Billet, 9 mois, à la Croix-Rouge. — Marie Blancke, 26 ans 11 mois, sans profession, rue Hauchart. — Marie Delfosse 23 ans, directrice des crèches, au Blanc-Seau. — Cécile Louage, 20 ans 1 mois, sans profession, rue de Menin. — Victor Creton, 20 ans 6 mois, rue du Moulin-Fagot.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 janvier.* — Gustave Gilles, le Billemont. — Albert Vincent, le Blanc Four. — Elisa Drouart, le Coulombier. — Raymonde Wittonck, rue de Linselles. — *Déclarations de décès du 22 au 29 janvier.* — Arthur Drouart, 1 an, le Blanc-Four. — Barbe Dufour, 74 ans, le Blanc-Four. — Pierre Bataille, 6 ans, rue des Lattes.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FAVOREL-FRADI qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisa FRADY, veuve de M. Henri FAVOREL, décédée à Roubaix, le 1er février 1888, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le jeudi 2 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tunis, 32.

Les amis et connaissances de la famille DELFOSSE-CLARISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Cécile DELFOSSE, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 30 janvier 1888, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 2 février, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, 69, rue du Fresnoy, près du pont du Fresnoy.

FAITS DIVERS

Le système métrique en Russie. — Depuis le 1er novembre les nouvelles pièces d'or russes de 10 et de 5 roubles, frappées à l'effigie de l'empereur de Russie, dans les mêmes conditions de fabrication que nos pièces nationales de 40 et de 20 francs dans les caisses publiques françaises.

On y voit presque une preuve que la Russie, renonçant à son système monétaire isolé, se prépare à entrer dans l'Union monétaire latine.

L'étalon monétaire de la Russie est le rouble argent. Le rouble est une pièce pesant 20 gr. 735 au titre de 868 millièmes. Sa valeur intrinsèque, d'après la base du système monétaire français (5 gr. d'argent à 900 millièmes ou 4 gr. 1/2 d'argent pur égalent 1 franc), serait de 3 fr. 9995, soit de 4 fr.

Mais la monnaie d'or, frappée jusqu'à présent, au type de la demi-impériale de 5 roubles, est une pièce de 6 gr. 545 à 916 2/3 millièmes et équivaut à plus de 20 francs d'or français. La différence est assez sensible, car la demi-impériale vaut 20 fr. 665, soit 0 fr. 668 de plus de 5 roubles argent d'après le rapport français de 15 1/2 pour l'or et l'argent.

La frappe de monnaies d'or russes de 10 roubles et de 5 roubles dans les mêmes conditions de titre et de poids que nos pièces de 20 fr. et de 40 fr., impose une perte réelle de 3,3 0/0 aux détenteurs de 5 roubles argent, qui pouvaient les échanger contre les anciennes demi-impériales.

La gravité de cette transformation prouve l'importance attachée à cette affaire par le gouvernement russe. Elle coïncide avec une autre décision rendant le système métrique des poids et mesures *égal* dans l'Empire russe, sauf pour les mesures agraires. Le système français n'est pas encore obligatoire. Il le deviendra lorsque la population s'y sera habituée.

D'ailleurs, le grand duché de Finlande avait déjà adopté le système monétaire de l'Union latine pour les monnaies d'or avec des pièces de 20 et de 10 *marks* ou francs, la subdivision correspondante au centime est le penni.

L'usage des poids et mesures métriques est déjà facultatif en Russie pour toutes les opérations de douanes.

Mitrailleuse de poche. — Le revolver entrant de plus en plus dans les mœurs, au point qu'aujourd'hui il constitue presque un objet de première nécessité, nous croyons pouvoir signaler à nos lecteurs un type de revolver de poche qui, bien qu'inventé depuis quelque temps déjà, entre seulement dans la période d'exploitation.

Cette arme dénommée, par son inventeur, *mitrailleuse de poche*, présente trois innovations assez curieuses : 1° La forme qui, est à peu près celle d'un porte-monnaie. 2° La transformation de la gâchette ordinaire à bascule, en gâchette à tiroir ou mieux à coulisse. 3° La substitution d'un magasin droit à mouvement vertical rectiligne au barillet ordinaire à mouvement rotatif.

Les Franciscains et le service militaire en Allemagne. — La feuille militaire allemande, la *Kolnische Zeitung*, annonce qu'après entente entre le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, il a été décidé que les religieux de l'Ordre de Saint François autorisés à rentrer en Allemagne seraient, par exception, exempts du service militaire en temps de paix. En cas de guerre ils seront incorporés comme infirmiers dans la réserve de remplacement.

Un naufrage. — *Les naufragés de l'île Milway* — Le *Commercial Advertiser*, de Honolulu, raconte les émouvantes péripéties d'un naufrage qui s'est produit en 1886, et qu'on vient seulement d'apprendre. Le schooner *Général-Siegel* était parti de Honolulu le 1er septembre 1886 pour la pêche du requin sur l'écueil de la Fregate-Française. Son equipage se composait du capitaine Aberdine, du second Jorgen, et des matelots Olsen, Timpe, Larkin, Brown, Neilsons et Clemens. Le 23 septembre, le navire arrivait à l'île Midway. Le *Général-Siegel* était amarré sur ses ancres et tout l'equipage campé à terre, quand une tempête qui s'éleva dans la nuit du 23 septembre, jeta le navire à la côte et le mit en pièces. L'equipage se trouva ainsi prisonnier sur une terre désolée en plein Ocean Pacifique, sans autres moyens de subsistance que les oiseaux de mer et leurs œufs et le poisson qu'en pêchait. Le matelot Larkin, en pêchant à la dynamite, eut une main enlevée, et mourut quelques jours après.

Il paraîtrait que la discorde ne tarda pas à régner entre le second Jorgen et le reste de l'équipage. Timpe affirme qu'un jour qu'il se trouvait seul dans la hutte commune, Jorgen vint furtivement derrière lui et lui passant une corde autour du cou, essaya de l'étrangler. Le jeune homme ayant appelé du secours à grands cris, Jorgen renonça à son entreprise.

Un peu plus tard, le capitaine et le matelot Brown furent assassinés par Jorgen, tandis qu'ils cherchaient des œufs. Quand les survivants accusèrent Jorgen de ce crime, il prétendit que Aberdine et Brown s'étaient suicidés.

Les quatre matelots résolurent alors d'abandonner Jorgen sur l'île Midway. Ils détruisirent une des deux ambarcations qui restaient et firent voile sur l'autre, le 28 juin 1887. Ils mirent le cap sur l'île Marshall, où ils arriverent après une traversée de deux mois et demi. Ils viennent enfin d'atteindre Honolulu.

VARIÉTÉS

LE MUSC

De nouvelles observations viennent d'être recueillies sur les mœurs de l'aimable chevrotain auquel les coquettes empruntent ce parfum capiteux, dont l'impératrice Joséphine fit un si grand usage que cinquante ans après sa mort, son château de la Malmaison exhalait encore une odeur forte de musc.

Avant de mentionner les découvertes nouvelles dont a été saisi le comité consultatif d'hygiène publique, réglons en quelques mots l'importance de notre sujet.

Le musc est la base de la parfumerie puisqu'il en fournit les neuf dixièmes. Un homme compétent, Piesse, a écrit ceci dans son beau livre sur *les Parfums :*

« C'est une mode aujourd'hui de dire qu'on n'aime pas le musc. Malgré cela, ma grande expérience me permet de dire que le goût du public pour cette odeur est aussi grand que peuvent le désirer les parfumeurs. Les parfums quelconques qui en contiennent sont toujours ceux que le public préfère, tant que le marchand a soin d'assurer à l'acheteur qu'il n'y en a point. »

Piesse dit vrai, il parle en chimiste. Additionnez le musc d'une odeur quelconque et donnez-lui un nom nouveau, moderne, asiatique, il redevient à la mode, tous les mouchoirs se tendent pour recevoir ses précieuses gouttelettes.

Le musc est un produit qui vaut de 1,400 à 1.600 francs le kil., c'est-à-dire moitié de la valeur de l'or. Encore est-il adultéré, car rien n'est plus facile de frelater le musc, tant au naturel l'odeur est forte et tenace. Les Chinois, qui en exportent deux mille kilogrammes par an, soit pour trois millions de francs, ne se gênent pas pour glisser dans la marchandise de la peau rapée de l'animal, et surtout de son sang, qu'ils ont fait bouillir, dessécher ensuite et pulvériser. Et après les Chinois, les intermédiaires nombreux. On estime à un dixième seulement la proportion du musc véritable contenu dans les arrivages en Europe.

Pour posséder du musc naturel, il faudrait imiter le célèbre Daubenton qui élevait un porte-musc à Trianon.

On sait que le musc est une sécrétion particulière qui s'amasse dans une poche abdominale chez le chevrotain comme chez la civette. Où les marsupiaux, — sarigues, kangurous, etc. — placent leurs petits en cas d'alerte, le chevrotain place son musc. Le mâle seul en est pourvu, et c'est au printemps que la poche s'emplit ; alors, — et c'est ici que se manifestent les nouvelles observations zoologiques, — l'animal éprouve une démangeaison si vive qu'il se frotte le ventre contre terre après avoir choisi le voisinage d'une fourmilière.

Les fourmis, attirées par l'odeur d'une proie, accourent, se concentrent aux abords de l'orifice de la poche, pénètrent dans celle-ci en nombre et procurent à l'animal par leurs mille picotements, le soulagement cherché. Le porte musc se lève, enferme dans la poche quelques-uns des insectes et reprend sa chasse aux feuilles de genévriers et aux reptiles.

D'autre fois, lorsque la démangeaison est moins intense, il dépose sa sécrétion qu'il recouvre de terre, comme procéderait un chat, et revient les autres jours à la même place. C'est ordinairement là, aussi, que l'homme lui tend le piège; car, c'est par le piège qu'on atteint le porte musc plus que par le fusil, attendu qu'on s'expose à perdre cet élégant habitant des montagnes qui, blessé, va mourir en un lieu inaccessible, ou roule au fond d'un précipice non moins inaccessible.

L'intérêt qu'attache au *moschus moschiferus* le comité d'hygiène publique, porte sur les allégations thérapeutiques formulées par médecin de Venchow, le docteur Machowan qui vante les principes salutaires du musc dans les névralgies et les affections rhumatismales. Allégations qu'il sera nécessaire de vérifier par des expériences nouvelles.

Le musc a une action vigoureuse sur l'économie animale, on le sait, mais son emploi n'est pas, croyons-nous, fort répandu encore. On se souvient que l'empereur Nicolas, de Russie, prenait dans ses derniers moments des potions de musc comme calmant.

En France, sous Louis XIII, on se le rappelle également, la mode aristocratique était aux boissons faites aux fruits parfumés. Dans la variété considérable qui s'en consommait, le musc y était fort employé.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la science médicale essaie de nouveau les propriétés du musc.

Malheureusement, on se heurtera contre trois obstacles : d'abord, contre la difficulté de se procurer du musc naturel, contre son prix élevé ensuite, et enfin on aura à vaincre la répulsion d'un malade à ingurgiter une tisane fortement odorante qu'il n'avait jusqu'ici utilisée que pour son mouchoir.

Mais la science a vaincu bien d'autres obstacles.

JEAN ALESSON.

CHOSES ET AUTRES

L'illustre Mangin disait un jour à ses auditeurs :

— Je descends d'un omnibus où nous étions seige. Et savez-vous combien il y avait de charlatans?...

Quinze !

***